Généalogie – Fiche technique 4

Appliquer la règle des 3 actes

Il s'agit de trouver pour chacun de ses ancêtres les actes de

- **Naissance** (ou B**aptême** sous l'ancien régime),
- **Mariage,**
- **Décès** (ou S**épulture** sous l'ancien régime).

Chaque document a son intérêt et apporte son lot d'informations incontournables pour bien connaitre nos ancêtres : chaque information, chaque détail doit être noté.

Et toutes les autres informations sont à saisir à partir de l'arbre :

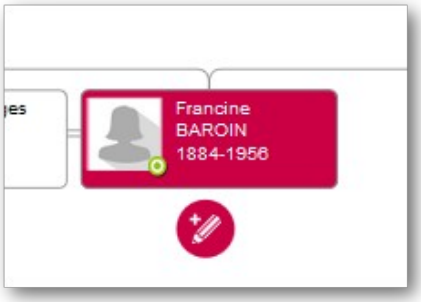

Le crayon (ci-dessus) va vous permettre de « *modifier individu* » et d'apporter des précisions :

- inscrire « les notes »

- ajouter « un élément » sur la naissance, le mariage ou le décès…
- noter également les témoins

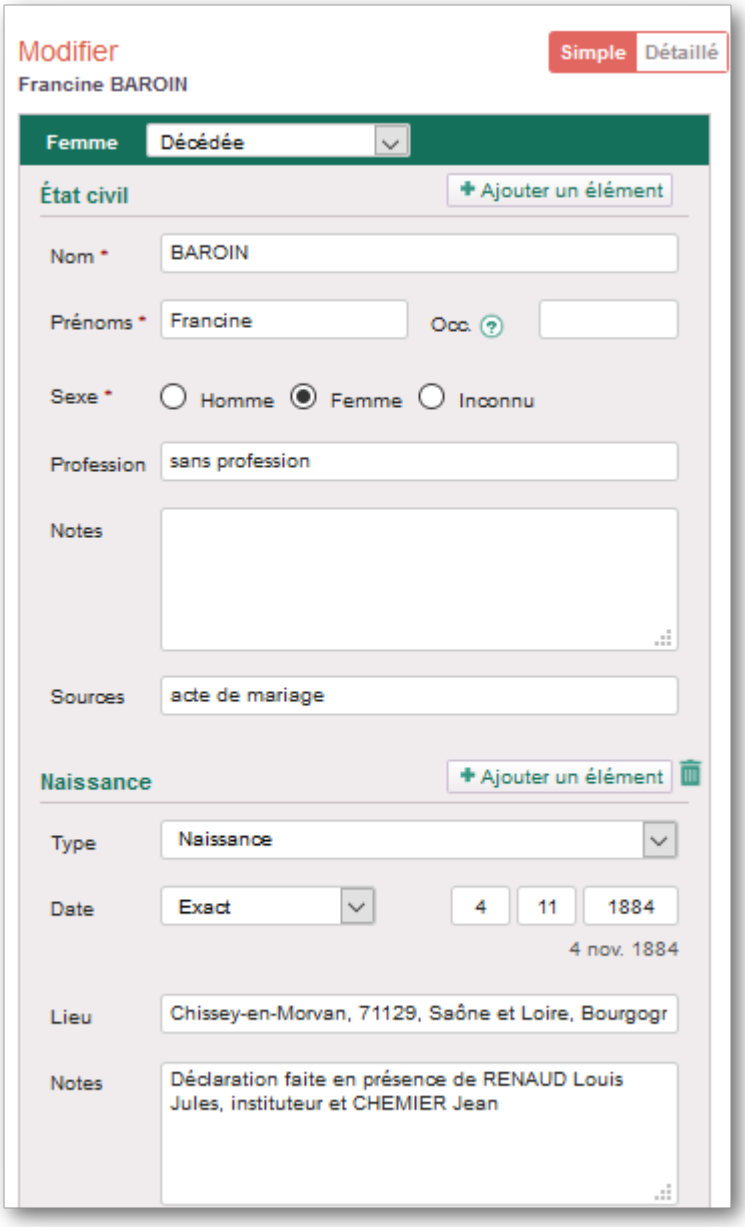

Voici ci-après 2 tableaux issus de la Revue Française de Généalogie

Lieu de naissance d'un individu au XX et XIXème siècle

	XX[e] siècle	XIX[e] siècle	
Ses papiers d'identité	Passeport, carte d'identité, carte d'alimentation (sous l'Occupation), carte vitale (sous forme codée, facile à déchiffrer) et d'autres, comme le livret militaire pour les hommes, parfois les diplômes (civils, militaires ou de décorations), les faire-part…	Passeport, carte d'identité, carte d'alimentation (sous l'Occupation) et d'autres comme le livret militaire pour les hommes, parfois les diplômes (civils, militaires, de décorations), les faire-part… Penser également ici, pour les Parisiens, au précieux fichier des cartes de sûreté, délivrées aux hommes chefs de famille en 1793 par les comités de Salut public et proposé sur le site Web de la Bibliothèque généalogique : **www.bibgen.org**	Au XIX[e] siècle, les erreurs sont aussi nombreuses que variées. Elles tiennent souvent à l'ignorance des déclarants (qu'ils soient ou non de la famille) qui, s'ils avaient mal connu le défunt, pouvaient lourdement se tromper lorsqu'ils indiquaient son lieu de naissance, en donnant : • le lieu de naissance de son conjoint ou d'un de ses enfants ; • le nom d'une commune voisine, ou d'une ville voisine (ainsi « née à Limoges », pour une Parisienne née au Palais-sur-Vienne, commune limitrophe de Limoges) ; • le nom de la commune où le défunt avait passé une partie de sa vie ou de son enfance, mais qui n'était pas celle où il était né ; • le nom d'une commune qui a depuis changé de nom ou a été rattachée à une autre (ainsi « né à Vaugirard », rattachée à Paris en 1860 ou « née à Chantenay », commune réunie à Nantes en 1908) Autre situation : un nom qui a été traduit, comme ce fut parfois le cas pour des communes de la Moselle, comme Abenhoffen, devenu depuis Aboncourt-sur-Seille ; • le nom d'un lieu-dit, d'une ferme ou d'un hameau, dont les déclarants avaient en général entendu parler par le défunt, sans savoir que ce lieu n'était pas une paroisse ou une commune (ainsi « né à Couhard », hameau et paroisse annexe de la ville d'Autun, en Saône-et-Loire) ; • le nom de la commune où vivaient les parents du défunt, sans savoir que pour être l'aîné, celui-ci avait vu le jour chez ses grands-parents maternels, habitant une autre commune, où sa mère était retournée accoucher de son premier-né, comme c'était souvent le cas autrefois. Sans oublier les cas, bien connus et classiques, des baptêmes célébrés dans l'église de la paroisse voisine, du fait de l'absence du curé lorsque le cortège baptismal était arrivé à la cure ou à l'église de sa paroisse normale. (Lire également l'encadré sur « les erreurs de lieux »)
Divers documents d'état civil ou assimilés le concernant	Son livret de famille, son acte de décès, son acte de mariage civil, l'acte de naissance de ses enfants, du moins ceux nés à partir de 1922.	Son livret de famille (document instauré vers 1876-1877), son acte de mariage civil, son acte de décès (attention : cet élément fait souvent défaut, du moins dans la première moitié du siècle, pour avoir fréquemment été ignoré par les déclarants : voir ci-contre). Penser aussi, pour un soldat mort à la guerre de 1914-18, que cet élément figure sur la fiche le concernant que fournit la base Mémoire des hommes : **www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr**	
	Son acte de baptême religieux.	Rarement, son acte de baptême.	
Divers documents administratifs	Listes électorales des communes dans lesquelles il a vécu et a été électeur (pour les femmes, à partir de 1944 seulement), registres des recensements (du moins, en principe, sur ceux des recensements effectués en 1906, 1911, 1921, 1926, 1931, 1936).	Registres des recensements (du moins, en principe, sur ceux des recensements effectués en 1872 et 1876) et, plus rarement, les listes électorales (voir pour Paris et sa région, le fichier des électeurs de 1891, accessible sur le site de Geneaservice : **www.geneaservice.com**)	
Divers actes notariés	Son contrat de mariage, des actes de ventes, des actes ayant trait au règlement de sa succession…		

RFG / Numéro spécial : localisez vos ancêtres)

Quel lieu dans quel document ?

Actes de naissance
- Lieu de naissance de l'individu
- Lieu de résidence des parents et témoins

Acte de mariage civil
- Mêmes informations que dans l'acte de naissance pour les mariés, les parents vivants et les témoins
- Lieu de décès pour les parents décédés, voire les grands-parents si les deux parents d'un conjoint sont décédés

Acte de décès
- Lieu de décès de l'individu
- Lieu de résidence de l'individu
- Lieu de naissance de l'individu
- Lieu de résidence des témoins
- Lieu de résidence des parents s'ils sont encore vivants

Acte de baptême
- Lieu de baptême de l'individu
- Lieu de naissance de l'individu
- Lieu de résidence des parents et témoins

Acte de mariage religieux
- Paroisse de droit des mariés (lieu d'origine)
- Paroisse de fait des mariés (lieu de résidence)
- Lieu de domicile ou de décès des parents
- Lieu de domicile des témoins

Acte de sépulture
- Lieu d'inhumation de l'individu
- Lieu de domicile de l'individu
- Lieu de résidence des parents s'ils sont encore vivants
- Lieu de domicile des témoins

Publication des bans ou congé
- Mêmes informations que le mariage, sans les témoins

Divorce (jugement)
- Lieu de naissance des divorcés
- Lieu de résidence des divorcés

Contrat de mariage
- Lieu de rédaction du contrat
- Lieu de naissance des mariés
- Lieu de résidence des mariés
- Lieu de résidence des parents s'ils sont encore vivants
- Localisation des biens concernés par le contrat
- Lieu de résidence des témoins

Testament
- Lieu de rédaction du testament
- Lieu de résidence du testateur
- Lieu de résidence des bénéficiaires
- Localisation des biens concernés par le testament
- Lieu de résidence des témoins

Inventaire après décès
- Lieu de rédaction de l'inventaire
- Lieu de décès du défunt
- Lieu de résidence des héritiers
- Localisation des biens inventoriés
- Lieu de résidence des témoins

Partage
- Lieu de rédaction du partage
- Lieu de résidence des bénéficiaires
- Localisation des biens partagés
- Lieu de résidence des témoins

Tutelle et/ou curatelle
- Lieu de décès du ou des parent(s) décédés
- Lieu de résidence des enfants mineurs
- Lieu de naissance des enfants mineurs
- Lieu de résidence des tuteurs, curateur et témoins

Fiche matricule
- Lieu de conscription de l'individu
- Lieu de naissance de l'individu
- Lieu de résidence de l'individu
- Lieu de résidence des parents
- Lieu(x) de résidence de l'individu pendant le temps aux armées et jusqu'à sa libération
- Lieu de décès de l'individu s'il est mort au front

Recensement
- Lieu de résidence des individus composant le foyer, y compris leurs ouvriers et domestiques
- Lieu de naissance des individus composant le foyer, y compris leurs ouvriers et domestiques

Dossier d'enfant assisté
- Lieu d'abandon
- Lieu de naissance de l'enfant (et parfois de baptême)
- Lieu de résidence du ou des parent(s) s'ils sont identifiés
- Lieu de naissance du ou des parent(s) s'ils sont identifiés

Registre ou dossier scolaire
- Lieu de naissance de l'étudiant
- Lieu de résidence de l'étudiant (et de ses parents)
- Lieu de scolarisation

Déclaration de grossesse
- Lieu de rédaction de la déclaration
- Lieu de résidence de la jeune fille
- Lieu de résidence du père présumé, s'il est cité

Dossier de Légion d'honneur
- Lieu de naissance du légionnaire
- Lieu de résidence du légionnaire
- Lieu(x) de ses engagements qui justifient la décoration
- Lieu de décès du légionnaire